

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022 LA GESTION DES DECHETS. C'EST NOUS !



A partir du 1^{er} janvier 2022, le SICTOM reprend la gestion des déchets sur votre commune, en lieu et place du SMND. Cette nouvelle organisation a été pensée pour donner plus de cohérence territoriale à la gestion des déchets suite à la création des Balcons du Dauphiné. Désormais, le SICTOM interviendra seul sur le territoire de la communauté de communes.



AU 1^{ER} JANVIER, POUBELLE ADAPTEE = SERVICE ASSURE

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le SICTOM n'accepte plus depuis plusieurs années, la collecte des ordures ménagères en sacs déposés en bord de route et en bacs non homologués. Il vous faudra si ce n'est déjà fait, vous équiper d'un bac pour vos ordures ménagères adapté au système de lève-conteneur des camions de collecte.

QUI DOIT S'EQUIPER ?



Si vous présentez vos déchets à la collecte en sacs ou dans un bac non adapté aux lève-conteneurs des camions de collecte, **vous devez vous équiper d'ici le 1^{er} janvier 2022.**

Si vous êtes locataire, rapprochez-vous de votre propriétaire.

OÙ TROUVER LES POUBELLES CONFORMES ?

Vous pouvez acheter les poubelles conformes dans les magasins de bricolage près de chez vous.



COMMENT CHOISIR LE BON MATERIEL EN MAGASIN ?

3 conseils pour s'assurer d'acheter le bon bac :

1. Vérifiez que la poubelle réponde bien à la norme **NF EN 840** et ne choisissez pas une poubelle de la marque « Belli ».
2. Privilégiez des couleurs comme le gris ou le vert. Ne choisissez pas le bleu ou le jaune qui sont réservés aux recyclables.
3. Pensez à bien dimensionner votre bac au moment de l'achat, car les sacs déposés au-dessus ou à côté de votre poubelle ne seront pas ramassés. N'achetez pas un bac inférieur à 120 litres.

LES BACS NON ADAPTES A REMPLACER





ACCES AUX DECHETERIES : CE QUI CHANGE

Lorsque que vous vous inscrivez au nouveau système d'accès par lecture de plaques d'immatriculation, en tant qu'habitant d'une commune des Balcons du Dauphiné, vous pouvez accéder aux 31 déchèteries du Nord Isère.

Inutile de refaire votre inscription auprès du SICTOM.

A compter du 1^{er} janvier 2022, le décompte des crédits sera effectif (voir les modalités ci-contre).



▶ MODALITÉS D'ACCÈS

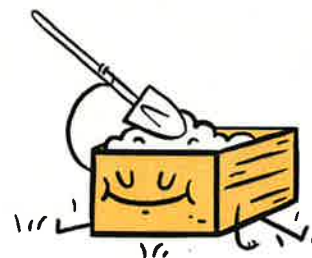
Nombre de droits d'accès par compte/an		
		36
Droits d'accès consommés à chaque passage		Tarifs TTC par passage si dépassement des droits d'accès
<i>véhicule particulier (VP - Champs F2 de votre carte grise)</i>		
-1	▶	13€
<i>véhicule utilitaire (CITE - Champs F2 de votre carte grise)</i>		
-2	▶	26€
<i>< 2,25 tonnes**</i>		
-6	▶	78€
<i>> 2,25 et < 2,75 tonnes**</i>		
-9	▶	117€
<i>> 2,75 et < 3,5 tonnes**</i>		
<small>** PTAC - Champs F2 de votre carte grise</small>		



LE SICTOM C'EST AUSSI...

A partir du 1^{er} janvier 2022, vous pourrez également bénéficier des autres services proposés par le SICTOM :

- Des composteurs et des lombricomposteurs à tarif préférentiel, pour faire de vos déchets organiques une ressource pour votre jardin ;
- Des prêts de broyeurs pour limiter vos passages en déchèterie ;
- Des subventions à l'achat groupé de broyeur ;
- Des prêts de gobelets et de poubelles de tri pour l'organisation de vos manifestations ;
- Des formations au compostage.



EN ATTENDANT, RETROUVEZ-NOUS

www.sictom-morestel.com et sur notre page FACEBOOK

SICTOM de la région de MORESTEL
784 chemin de la déchèterie 38510 ARANDON-PASSINS
04 74 80 10 14 - contact@sictom-morestel.com



Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

